

## Chapitre VIII

# COMMUNION CONJUGALE ET FÉCONDITÉ

### Introduction

Nous avons vu, la dernière fois, jusqu'où devait aller la charité conjugale dans son imitation de la charité avec laquelle le Christ a aimé l'Église. Il nous faut essayer maintenant de voir comment les époux peuvent grandir et fructifier à partir de cette vie d'amour vécue dans le Christ.

### 1. La communion comme principe et fondement

Vivre la charité dans toute son exigence jusqu'à donner sa vie pour l'autre, c'est la manière concrète de chercher d'abord la sainteté dans la relation conjugale elle-même. Ceux qui acceptent de marcher sur cette voie étroite, les yeux fixés sur le Christ (cf. He 12, 2), se disposent ainsi à accueillir **le don d'une communion nouvelle**. Autrement dit, les époux ne se trouvent pas en se cherchant l'un l'autre, mais « en suivant le Christ, en renonçant à eux-mêmes, en prenant leurs croix sur eux »<sup>1</sup>. C'est ainsi seulement qu'ils peuvent entrer l'un avec l'autre dans le Royaume de Dieu comme en un mystère de communion<sup>2</sup>.

La communion des époux est en effet un don de Dieu auquel les époux doivent se disposer sans cesse « à travers la fidélité quotidienne à la promesse du don mutuel total que comporte le mariage ». Elle est l'« image vivante et réelle de l'unité tout à fait singulière qui fait de l'Église l'indivisible corps mystique du Christ »<sup>3</sup>. Elle participe de « la communion surnaturelle » des croyants dans l'unité de l'Église et fait de la famille chrétienne « une révélation et une réalisation spécifique de la communion ecclésiale »<sup>4</sup>, une « **Église domestique** » selon l'expression du Concile<sup>5</sup>. À ce titre, on peut dire que cette communion des époux avec Dieu et entre eux est, tout comme l'Église, « germe et commencement du Royaume de Dieu sur la terre »<sup>6</sup>. L'épanouissement de la « communauté profonde de vie et d'amour que forme le couple »<sup>7</sup> et la mission qui est la sienne dans le monde peut et doit se réaliser à partir de cette réalité germinale de **la communion conjugale** qui ne demande qu'à croître et

---

<sup>1</sup> CEC, n° 1615.

<sup>2</sup> Comme l'a rappelé Jean-Paul II dans son encyclique *Redemptoris missio* : « la nature du Royaume est la communion de tous les êtres humains entre eux et avec Dieu » (n° 14).

<sup>3</sup> *Familiaris consortio*, n° 19.

<sup>4</sup> *Familiaris consortio*, n° 21.

<sup>5</sup> *Gaudium et spes*, n° 52.

<sup>6</sup> *Lumen Gentium*, n° 5.

<sup>7</sup> *Gaudium et spes*, n° 48.

fructifier. Les époux doivent croire en elle et la rechercher comme le don primordial et leur « premier devoir »<sup>8</sup>, « **fondement et principe** de la *communauté* conjugale et familiale »<sup>9</sup>. Elle apparaît à ce titre comme le bien premier et fondamental du mariage<sup>10</sup>.

### 2. La fécondité de l'amour conjugal

« C'est par sa nature même que l'institution du mariage et l'amour conjugal sont ordonnés à la procréation et à l'éducation qui, tel un sommet, en constituent le couronnement »<sup>11</sup>. Il nous faut essayer de comprendre la procréation, l'éducation et, plus largement, « le service de la vie », selon l'expression de Jean-Paul II, comme « **le but fondamental de la famille** »<sup>12</sup> à partir de cette perception du caractère primordial de la communion conjugale. Celle-ci participe en effet, vécue dans le Christ, de la fécondité du Royaume de Dieu et le fruit qu'elle doit porter pour la gloire de Dieu est un fruit de vie : « Celui qui demeure en moi et moi en lui, celui-là porte beaucoup de fruit ; car en dehors de moi vous ne pouvez rien faire (...) C'est la gloire de mon Père que vous portiez beaucoup de fruit (...) Demeurez en mon amour. Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez en mon amour (...) Voici quel est mon commandement : vous aimer les uns les autres comme je vous ai aimés » (cf. Jn 15, 5.8-10. 12).

En suivant le Christ les époux accèdent à une communion nouvelle, et en vivant fidèlement cette communion, c'est-à-dire en gardant le « commandement » de l'amour mutuel, ils « demeurent dans l'amour du Christ » et portent des fruits de vie en Lui. La fécondité de leur amour conjugal peut être alors **une fécondité plénière**, à l'image de leur communion, c'est-à-dire à la fois naturelle et surnaturelle, comme le souligne Jean-Paul II : « La fécondité de l'amour conjugal ne se réduit pas à la seule procréation des enfants, même entendue en son sens spécifiquement humain : elle s'élargit et s'enrichit de tous **les fruits de vie morale, spirituelle et surnaturelle** que le père et la mère sont appelés à donner à leurs enfants et, à travers eux, à l'Église et au monde »<sup>13</sup>. La fécondité de la famille comme « église domestique » constitue ainsi une

---

<sup>8</sup> Comme le dit Jean-Paul II dans son exhortation apostolique *Familiaris consortio* : « La famille, fondée par amour et vivifiée par lui, est une communauté de personnes : les époux, homme et femme, les parents et les enfants, la parenté. Son premier devoir est de vivre fidèlement la réalité de la communion dans un effort constant pour promouvoir une authentique communauté de personnes » (cf. n° 18) et plus loin : « La communion conjugale constitue le fondement sur lequel s'édifie la communion plus large de la famille, des parents et des enfants, des frères et des sœurs entre eux, des parents proches et autres membres de la famille » (cf. n° 21).

<sup>9</sup> *Familiaris consortio*, n° 18.

<sup>10</sup> Nous commençons ici à toucher à la problématique traditionnelle des fins du mariage : procréation et union des époux. Il nous semble pouvoir percevoir déjà qu'elles ne se situent pas au même niveau. Plutôt que de vouloir mesurer la plus importante des deux, nous allons surtout chercher à comprendre comment elles s'articulent entre elles.

<sup>11</sup> *Gaudium et spes*, n° 48, § 1.

<sup>12</sup> Cf. *Familiaris consortio*, n° 28.

<sup>13</sup> Cf. *Familiaris consortio*, n° 28.

participation spécifique et singulière à **la fécondité de l'Église**<sup>14</sup> qui, s'enracinant dans son union au Christ, se réalise toujours par l'unité de ses membres « dans la charité » (cf. Ép 4, 13-16)<sup>15</sup>.

L'intelligence de ce **lien entre l'union des époux et leur fécondité** peut permettre de comprendre d'une manière plus profonde les exigences de ce service de la vie qu'ils sont appelés à rendre. D'une part, l'amour des époux doit demeurer ouvert à la vie en même temps qu'il recherche l'union. D'autre part, leur fécondité doit toujours se réaliser à l'intérieur d'un mystère d'amour et de communion, elle ne peut s'accomplir par d'autres voies. Ces deux affirmations sont riches de conséquences, non seulement au niveau de la procréation mais aussi au niveau de l'éducation des enfants. Tout ce qui concerne leur croissance humaine et spirituelle doit se faire, comme nous essaierons de le préciser par la suite, à l'intérieur de la communion conjugale. On peut dire aussi d'une manière plus large que ce lien entre l'union des époux et leur fécondité éclaire la manière dont ils doivent vivre chacun leur propre croissance humaine et spirituelle. Nous développerons ce point-là avant de voir la question de l'enfant.

### 3. La réalisation de l'un par l'autre

« Que l'homme et la femme soient créés l'un pour l'autre, l'Écriture sainte l'affirme : **« Il n'est pas bon que l'homme soit seul. »** La femme, “chair de sa chair”, c'est-à-dire son vis à vis, son égale, toute proche de lui, lui est donnée par Dieu comme un “secours” représentant ainsi le “Dieu en qui est notre secours”<sup>16</sup>. “C'est pour cela que l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et les deux deviennent une seule chair”<sup>17</sup> (Gn 2, 18-25). Que cela signifie une unité indéfectible de leurs deux vies, le Seigneur lui-même le montre en rappelant quel a été, “à l'origine”, le dessein du Créateur : “Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair” (Mt 19, 6). »<sup>18</sup>

Les époux sont une « aide », un « secours » l'un pour l'autre, **un secours vital** comme l'Écriture l'indique notamment pour l'homme : « Celui qui acquiert une femme a le principe de la fortune, une aide semblable à lui, une colonne d'appui. Faute de clôture le domaine est livré au pillage, sans une femme l'homme gémit et va à la dérive<sup>19</sup> » (Si 36, 29-30). La fécondité de leur union les touche d'abord l'un l'autre : ils sont l'un pour l'autre, dans et par leur communion, « principe » de réussite, d'épanouissement. Cette aide, pour ne pas dire cette fécondation mutuelle, trouve par la vertu du sacrement de mariage une force plus grande encore comme le souligne le Concile :

---

<sup>14</sup> Selon l'expression du Concile, les époux signifient « en y participant le mystère de l'unité et de l'amour fécond du Christ et de l'Église » (cf. *Lumen Gentium*, n° 11).

<sup>15</sup> Au sens où, par exemple, la fécondité de l'apostolat de prêtres travaillant sur la même paroisse dépend radicalement de la profondeur de la communion qu'ils vivent entre eux à partir de la fraternité sacerdotale qui les unit.

<sup>16</sup> Cf. Ps 121, 2.

<sup>17</sup> Cette union est appelée à être, selon l'expression de Jean-Paul II, « sans cesse plus riche à tous les niveaux – des corps, des caractères, des cœurs, des intelligences et des volontés, des âmes » (cf. *Familiaris consortio*, n° 19).

<sup>18</sup> Cf. CEC, n° 1605.s

<sup>19</sup> Chouraqui traduit : « sans femme, l'homme est mouvant et errant. »

« **par la vertu du sacrement de mariage** qui leur donne de signifier en y participant le mystère de l'unité et de l'amour fécond du Christ et de l'Église (cf. Ép 5, 32), **les époux s'aident mutuellement à se sanctifier** dans la vie conjugale, dans l'accueil et l'éducation des enfants »<sup>20</sup>. Et cette sanctification de l'un par l'autre rejaillit sur les enfants : « En effet le mari non croyant se trouve sanctifié par sa femme, et la femme non croyante se trouve sanctifiée par le mari croyant. Car autrement, vos enfants seraient impurs, alors qu'ils sont saints ! » (1 Co 7, 14).

#### 4. Chercher d'abord le royaume de Dieu

« **Cherchez d'abord son Royaume et sa justice**, et tout cela vous sera donné par surcroît » (Mt 6, 33). Il y a un ordre à respecter. Selon la vocation de chacun, cette recherche du Royaume de Dieu prend une forme particulière. Pour les époux, elle passe par la recherche de cette communion nouvelle que le Christ leur a donnée par son Esprit et qui doit croître et fructifier sans cesse par leur fidélité à ses exigences. Cette communion est, comme toute réalité appartenant au Royaume de Dieu, semblable au « levain », « enfoui dans trois mesures de farine » et qui fait lever « le tout » (cf. Mt 13, 33). Il n'y a rien dans la vie de l'homme et de la femme, aucun aspect de leur vie qui ne puisse être **vivifié par elle** mais c'est d'une manière cachée, « **on ne sait comment** », comme « la semence qui germe et qui pousse », « de jour et de nuit » (cf. Mc 4, 27-27).

Les époux sont appelés à **croire en la puissance vivifiante et fécondante de leur communion conjugale** au-delà des calculs humains trop courts, au-delà de ce qui apparaît de manière évidente en vertu de leur complémentarité naturelle. Ils doivent veiller à cette communion comme on veille à la croissance d'une semence divine. Ils doivent la respecter comme un mystère qui les dépasse et qui plonge ses racines dans le mystère de l'unité du Christ et de l'Église. Ils ne doivent jamais s'aveugler jusqu'à penser devoir la sacrifier au profit de telle ou telle activité, de telle ou telle valeur apparemment plus « utile »<sup>21</sup>. Ils doivent y demeurer fidèles envers et contre tout jusqu'à parvenir à « ne faire plus qu'un dans la foi et la connaissance du Fils de Dieu » (cf. Ép 4, 13). Le reste est donné « par surcroît » selon la promesse du Christ. **Dieu se sert de l'un et de l'autre librement** à l'intérieur de cette communion pour qu'ils puissent se réaliser l'un l'autre selon la plénitude de leur vocation personnelle. C'est « dans la charité que se noue la perfection » (cf. Col 3, 14), la perfection de chacun selon la destinée qui lui est propre.

---

<sup>20</sup> Cf. *Lumen Gentium*, n° 11.

<sup>21</sup> Que ce soit la réussite professionnelle ou même le « bien des enfants », comme nous le verrons par la suite à propos de l'éducation.